

L'ajournement

[Français]

L'honorable député a parlé d'un important exportateur de carcasses de bœuf, mais, en fait, il en existe plusieurs autres. L'exportation doit être facilitée, mais aussi contrôlée, pour s'assurer que nos partenaires commerciaux reçoivent toujours les produits de qualité auxquels ils s'attendent. Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) s'est toujours préoccupé du développement des exportations, et il fera tout pour que ce commerce soit protégé et surveillé au moyen de règlements pertinents.

Monsieur le Président, la question porte sur l'ampleur du contrôle et de la réglementation qui doivent être appliqués. La couleur de l'encre servant à identifier les carcasses de qualité constitue un deuxième facteur.

Conformément au règlement proposé, les cinq principaux morceaux des carcasses destinées à l'exportation seront marqués d'une estampille d'un pouce carré, et de couleur brune. De plus, tout le côté des carcasses de catégorie A sera marqué au rouleau, au moyen d'une encre rouge. Il s'agit de procédés habituels qui s'appliquent à toutes les carcasses de catégorie A. Le règlement proposé prévoit des exceptions à ce genre de marquage, pour des cas bien précis, notamment pour l'exportation.

Je crois que ce règlement sera assez souple pour permettre à la fois un contrôle efficace de la qualité des produits et une certaine liberté pour l'expédition des carcasses sur les marchés intérieurs et extérieurs. En ce qui a trait aux relations avec les États-Unis dont parle l'honorable député, il y a ici un conflit de couleurs: ils identifient leurs produits de qualité supérieure au moyen d'une encre bleue, tandis qu'en pareils cas, nous utilisons la rouge. Il est naturel que les commerçants américains qui paient un prix élevé pour des produits importés ne veulent pas qu'ils soient marqués en rouge, ce qui représente pour eux des produits de seconde qualité. Par conséquent, les exemptions prévues par le règlement pourraient s'appliquer au marquage au rouleau rouge, tandis qu'on conserverait les cinq estampilles en signe de contrôle de la qualité.

Je suis persuadé, monsieur le Président, qu'une fois adopté, ce règlement confèrera au secteur du bœuf l'un des meilleurs systèmes de classement au monde et permettra des échanges commerciaux qui caractérisent le secteur de bœuf nord-américain depuis de nombreuses années.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre! La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(A 18 h 30, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)